 280 (2005-2006) — N° 2

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2006-2007

25 OCTOBRE 2006

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DU CGRI - DRI POUR L'ANNÉE 2005(1)

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS EUROPÉENNES
PAR **MME VÉRONIQUE JAMOULLE.**

(1)Voir Doc. n°280 (2005-2006) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1 Exposé de M. Suinen, commissaire général aux relations internationales 3

2 Discussion 8

2.1 Introduction 8

2.2 Fusion CGRI-DRI (Statut du personnel – Maîtrise des coûts) 8

2.3 Relations bilatérales 9

2.4 Relations multilatérales 9

2.5 Actions sectorielles 10

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes a examiné au cours de sa réunion du 25 octobre 2006(2)le rapport d'activités du CGRI - DRI pour l'année 2005.

1 Exposé de M. Suinen, commissaire général aux relations internationales

Pour la présentation devant la commission, l'accent a été mis sur les thèmes correspondant aux compétences de la Communauté française, dont le CGRI est le «bras séculier» au plan international.

Cette fois encore ce rapport d'activités unique relatif au CGRI et à la DRI associe deux entités intégrées de fait, mais pas encore de droit.

Cette fusion est prévue, comme chacun le sait, dans la déclaration de politique gouvernementale.

Le terrain de cette fusion annoncée a été préparé en 2005, par de nombreuses réunions visant à l'harmonisation des statuts et à la carrière extérieure, particulièrement.

Suivant cette intégration fonctionnelle des deux institutions, le rapport d'activités 2005 est présenté selon le même découpage que les précédents :

relations bilatérales

relations multilatérales

actions sectorielles

aspects transversaux

Ces champs d'activités font écho à la trilogie classique de nos missions :

visibilité de Wallonie-Bruxelles

défense de ses intérêts et valorisation de ses compétences

soutien à ses créateurs

Présentons, tout d'abord, l'activité globale du CGRI-DRI – que, depuis quelques années déjà, nous avons convenu, dans notre communication courante, d'appeler «Wallonie-Bruxelles international» - en quelques chiffres

En ce qui concerne les accords géographiques,130 accords «bilatéraux», au total, sont gérés par le CGRI-DRI :

— Accords CF : 67

— Accords RW : 50

— Accords Cocof : 13

— A souligner : 29 accords-cadres (tripartites), dont 7 quadripartites.

Ces chiffres montrent que la capacité d'action des entités fédérées est pleinement reconnue, ce dont témoignent les nombreuses demandes d'accords par d'autres Etats.

15 pays prioritaires au Sud

17 délégations : ouverture en janvier 2005 des Délégations d'Alger et de Santiago du Chili.

7 bureaux Wallonie-Bruxelles, dans les pays du sud (gérés conjointement avec l'Apefe)

12 coordonnateurs APEFE (+ 190 coopérants , dont 80 de longue durée, plus d'un an)

85 enseignants de et en français dans 18 pays

403 boursiers étrangers (462 en 2004, ceci étant dû à un décalage dans le temps de la tenue de certaines commissions mixtes)

126 boursiers Wallonie-Bruxelles (100 en 2004)

2082 échanges de jeunes (2517 en 2004) : 898 Jeunes W/B - 1184 jeunes étrangers

Actions bilatérales (répartition) :

UE 32 %

EEE 13 %

Autres Nord 9 %

Autres Europe 6 %

Afrique Sub saharienne 24 %

Autres Sud (Vietnam) 5 %

550 projections audiovisuelles de la CFWB dans une soixantaine de pays

410 agents (y compris le personnel en fonction dans les délégations (408 en 2004)

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :
M. Bodson , M. Deghilage , M. Dehu , Mme Derbaki Sbaï , Mme Docq , Mme Jamoulle (Rapporteuse) , M. Vervoort , M. Walry , M. Crucke (Président) , M. Fontaine , M. Miller , Mme Persoons, M. Severin , M. Lebrun et M. Galand
Ont assisté aux travaux de la Commission :
Mme Corbisier-Hagon, M. Grimberghs, M. Onkelinx : membres du Parlement
M. Demaegd, directeur de cabinet adjoint de Monsieur ministre Simonet
M. Suinen, Commissaire général aux Relations internationales
Mme Spelkens, directrice générale adjointe du CGRI
M. Lagasse, directeur général adjoint au CGRI
M. Tellier, conseiller au CGRI
M. Kubla, expert du groupe MR
M. Hayois, expert du groupe cdH

Budget :

CGRI : 44 766 186 euros

DRI : 17 878 000 euros

Contribution à une victoire : la diversité culturelle

Une des grandes fiertés. La défense de la diversité culturelle a été – reste – un axe de travail majeur au cours de l'année 2005, dans le cadre de la Francophonie mais aussi de l'Europe.

L'adoption, le 20 octobre 2005, de la «Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques» constitue une victoire à laquelle l'action de Wallonie-Bruxelles a largement contribué. Pour mémoire, cette convention affranchit la culture des règles du Commerce international, consacrant le fait que la culture n'est pas un bien comme les autres.

Les choix d'une action internationale

Wallonie-Bruxelles a fait le choix d'un nombre assez limité de pays partenaires

Ce choix est essentiellement déterminé par les paramètres suivants :

l'appartenance actuelle ou future à l'Union européenne

les liens historiques (présence de communautés en Wallonie-Bruxelles)

l'appartenance à la francophonie ou intérêt pour le développement de la langue française

intérêts des opérateurs de Wallonie-Bruxelles (pour les pays du nord) ou adéquation de leur expertise aux besoins du partenaire (pour les pays du Sud)

En 2005, un nouvel accord a été signé : adhésion de la Cocof à l'accord-cadre CF-RW avec la Roumanie datant de 1998.

Des négociations se poursuivent avec la Tunisie (adhésion Cocof) et la Turquie (CF+RW).

De nouveaux objectifs

Le CGRI-DRI a contribué à l'élaboration d'une Note de politique internationale. Cette réorientation de la politique internationale Wallonie-Bruxelles a été inspirée, notamment, par deux moments forts de l'année 2005 :

les Etats généraux de la culture, d'une part,

les Actions prioritaires pour l'Avenir wallon (Plan «Marshall»), d'autre part.

Des premiers, est ressortie la demande forte des opérateurs culturels de découpler les aides à l'export (culturelle) du CGRI-DRI des contraintes des accords bilatéraux. Une nouvelle organisation budgétaire et un «guichet unique» ont été mis au point.

Dans l'esprit du plan «Marshall», le CGRI-DRI a revisité les objectifs de ses coopérations avec les pays du Nord et en transition, afin de les mettre davantage au service du développement de Wallonie-Bruxelles. Les pôles de compétitivités définis dans le cadre de ce plan renvoient évidemment à nos priorités en matière de coopération scientifique.

En pratique, on distinguedésormais :

Les priorités géographiques «nord»

Il s'agit des pays développés ou «émergents».

L'objectif : développer une coopération et des actions unilatérales au bénéfice direct de nos opérateurs. Pour cela, il était nécessaire de s'affranchir des accords bilatéraux classiques, par un meilleur ciblage sectoriel des actions.

Les pays concernés sont :

les pays et régions voisins, en intégrant la coopération transfrontalière et interrégionale

les autres pays de l'Union européenne

les pays candidats à l'adhésion (notamment la Turquie) et pays membres du «pacte de stabilité»

les autres pays de l'OCDE

Parmi les pays «émergents», qui «sortent» de la logique de coopération au développement proprement dite, on peut citer particulièrement la Tunisie et le Chili.

— Les priorités géographiques «sud»

L'axe transversal de la coopération Wallonie-Bruxelles repose sur un double principe :

— le développement par l'acquisition de connaissances (cf recours à la formation et à l'éducation pour contribuer aux Objectifs du Millénaire). Priorité, donc, à la formation et à l'éducation.

— le soutien institutionnel à l'Etat de droit, aux administrations et à la société civile avec une priorité au Sud et au développement durable.

La préoccupation essentielle est de rencontrer les besoins des populations des pays du Sud et de valoriser les capacités de Wallonie et de

Bruxelles, dans un objectif de développement durable et équilibré.

Qu'il s'agisse de l'action dans le cadre de la francophonie ou par le biais d'accords bilatéraux, l'entité Wallonie-Bruxelles vise une amélioration du bien-être des populations concernées et met à leur disposition les outils leur permettant de guider favorablement leur avenir.

Globalement, c'est un budget annuel de quelque 20 millions d'euros que Wallonie-Bruxelles consacre à sa coopération avec les pays du Sud.

Depuis 1998, le CGRI et la DRI mettent en œuvre un programme d'appui financier aux actions des ONG de développement. A ce jour, 14.451.449 euros ont ainsi été engagés conjointement par la Communauté française et la Région wallonne.

41 projets ont été sélectionnés en 2005, pour un montant de 1.785.366 euros.

18 projets concernent l'Afrique centrale ; 11 l'Afrique de l'Ouest ; 7, l'Asie ; 2, l'Amérique du Sud ; 1, l'Amérique centrale ; 2 projets concernent plusieurs zones.

En outre, depuis 2002, le programme d'appui au développement durable a également été mis en œuvre.

21 projets ont été soutenus, pour près de 2 millions d'euros, principalement en RDC Congo, au Burkina Faso et au Sénégal, en 2005.

Avec ces deux programmes, c'est près de 4 millions d'euros qui sont apportés chaque année aux ONG de développement par le CGRI-DRI.

Cette approche sur plusieurs fronts est la traduction d'une vision moderne et complexe du développement, qui se doit de prendre en compte simultanément les dynamiques sociales, économiques, technologiques, culturelles et politiques.

A noter : pour 2006, les programmes de financement des projets ont été réaménagés et simplifiés. On distinguera désormais :

— le financement des projets des ONG, d'une part (aussi bien ceux qui bénéficient d'un financement majoritaire de la DGCD ou de l'UE que les autres projets présentés par les ONG de Wallonie-Bruxelles)

— le financement des projets de coopération décentralisée présentés par les pouvoirs locaux, les organisations représentatives des travailleurs ou des agriculteurs, les hautes écoles, d'autre part.

Soutien aux initiatives citoyennes : la CASIW

La création de la cellule d'Appui pour la Solidarité internationale wallonne (CASIW) s'est inscrite dans le cadre du Contrat d'Avenir pour la Wallonie Actualisé (CAWA).

Cette cellule est un service décentralisé du CGRI-DRI. Elle met son expertise en matière de coopération au développement au profit des associations de citoyens.

Elle se veut, en quelque sorte, le guichet pour la solidarité internationale. A ce titre, elle développe un service de proximité d'appuis et de conseils aux acteurs tels que ASBL, particuliers, écoles, ONG, paroisses, provinces et communes, etc...

Une banque de données accessible à l'adresse www.wbri.be/casiw répertorie à ce jour 1486 initiatives.

Droits de l'homme

Ces actions pratiques et concrètes en faveur des pays du Sud s'accompagnent d'une vision éthique du monde, prenant en compte sa complexité, qui nous conduit à mettre en œuvre des stratégies visant à promouvoir les droits de l'Homme de façon réaliste.

L'attachement de Wallonie-Bruxelles à cette dynamique s'est concrétisé par la création d'un poste de délégué aux Droits de l'homme.

Au cours de l'année 2005, celui-ci a coordonné et rédigé pour partie les contributions de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Cocof aux rapports belges d'application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Europe : le dossier clé

La Directive «services»

La directive «services» (ou «Bolkestein») est un dossier qui a mobilisé la plus grande attention du Département Intégration européenne au cours de l'année 2005.

De nombreuses réunions de coordination regroupant les partenaires des administrations et des cabinets ont été organisées par l'EIWB afin de dégager les «lignes rouges» de la position de la Région et de la Communauté française, «lignes rouges» défendues ensuite avec vigueur lors des réunions intra-belges.

La vigilance et la grande implication du Département intégration européenne du CGRI-DRI

sur ce dossier a permis une réelle prise en compte de la position des entités fédérées lors de l'élaboration de la position belge.

Cette dépense d'énergie fut payante car, si le texte reste imparfait, – raison pour laquelle nous avons souhaité que la Belgique s'abstienne le 29 mai dernier -, des avancées ont néanmoins été engrangées dans des domaines relevant des compétences de notre Communauté et Région.

Nous pensons notamment à l'exclusion du champ d'application de cette directive des services d'intérêt général, des services de santé, des services de transport, de certains services sociaux, des services audiovisuels ou encore des services des agences intérimaires.

Transpositions de directives

Un système a été mis au point au sein de notre administration de concentration des données venant des différentes Directions concernées. Cette nouvelle façon de fonctionner a considérablement accru l'efficacité en ce domaine.

La promotion internationale des artistes et opérateurs culturels

Il y a eu une certaine «mondialisation» et une meilleure adéquation par rapport aux attentes des opérateurs culturels.

Le soutien aux artistes et créateurs figure explicitement parmi les missions premières des Relations internationales Wallonie-Bruxelles.

Depuis sa création, en 1982, le Commissariat général aux relations internationales (CGRI) a développé un certain nombre de structures, de programmes et d'outils de promotion visant à permettre aux créateurs de Wallonie-Bruxelles de se faire connaître à l'étranger. Il le fait en lien étroit tant avec la profession qu'avec le Ministère de la Communauté française.

A la faveur des demandes précises formulées lors des Etats généraux de la Culture qui se sont tenus au cours de l'année 2005, les Relations internationales Wallonie-Bruxelles (CGRI-DRI) ont profondément adapté les moyens mis en œuvre, dans l'objectif de rendre le meilleur service.

LES INNOVATIONS

Tous les pays

Désormais, les interventions ne se limitent plus aux pays avec lesquels la Communauté française a conclu des accords culturels. Le mode de fonctionnement est ainsi en meilleure adéquation par rapport aux attentes des opérateurs culturels. D'ores et déjà, des compagnies théâtrales ou de danse ainsi que des groupes musicaux ont été soutenus pour se produire en Norvège, au Mexique, en Corée, en Egypte, au Pérou ou aux Etats-Unis.

Une promotion conjointe

Depuis quelques années, à la faveur du rapprochement des organismes chargés des relations extérieures et du commerce extérieur (CGRI-DRI et AWEX), l'approche des stratégies de promotion des entreprises culturelles s'effectue de manière concertée et parfois conjointe.

Aux trois cellules spécialisées existantes «Wallonie-Bruxelles Théâtre», «Wallonie-Bruxelles Musique» et «Wallonie-Bruxelles Images», mises en place de longue date conjointement par le Ministère de la Communauté française et le CGRI, s'est ajoutée la cellule «Wallonie-Bruxelles Design/Mode», qui offre la particularité d'associer également l'Agence wallonne à l'exportation (AWEX)

Un guichet unique pour 7 secteurs

Les créateurs et entrepreneurs culturels réclamaient à juste titre un guichet unique où adresser leurs demandes d'appui au plan international. Les demandes peuvent être remplies et renvoyées immédiatement sur des formulaires en ligne, pour chacun des 7 secteurs suivants :

audiovisuel et multimedia

danse

théâtre

arts visuels (y compris design et stylisme)

musique

édition

Les actions remarquables

Arts Plastiques

L'action «Trip tyque mode» est exemplaire à plus d'un titre.

Il s'agit d'une action CGRI-DRI/Awex, alliant la promotion culturelle et la promotion économique.

Elle illustre bien ce que nous entendons par «opération de prestige».

Cette exposition-défilé réunissant 12 créateurs-stylites de Wallonie-Bruxelles a été montrée en deux temps à paris, en octobre et en décembre. Elle présentait à la fois des créateurs confirmés et de jeunes talents, même des étudiants de nos écoles artistiques. Le tout emballé dans une scénographie originale qui a séduit les critiques comme les acheteurs. Cette manifestation constituait l'événement inaugural de la nouvelle

structure «Wallonie-Bruxelles Design/mode».

Outre cette opération-phare – présentée depuis lors également à Berlin – on peut citer d'autres expositions thématiques produites ou coproduites par le CGRI-DRI au cours de 2005 :

l'expo photos Allée des Rois (présentée au Burkina et au Bénin)

l'expo Michel de Ghelderode, présentée en Lituanie à l'occasion de la Fête de la francophonie

l'expo «Comics trip, passion's trip» - expo BD présentée à Alger, Groningen, Hong Kong.

L'expo «Terres en lumière», en Suisse.

En tout, une quinzaine d'expositions ont ainsi été exportées grâce au travail des délégués W-B et des lecteurs, présentées dans les centres W-B, les Délégations, les consulats, les foires, les universités.

Dans le secteur du théâtre, l'augmentation de 11% du budget (2005 931.961 € 2004 840.447 €) vient principalement de l'effort mis sur les programmes d'accueil «Aides à la décentralisation culturelle».

L'aide apportée par le CGRI-DRI à un grand nombre de centres culturels afin d'accueillir des spectacles étrangers permet d'intensifier les accords culturels avec les pays partenaires puisqu'il suscite la réciprocité.

Par ailleurs, au sein de l'enveloppe «festivals internationaux(en W-B)», le théâtre a représenté 29 % des aides. (Musique : 34 %)

Concernant la danse, l'augmentation de 23 % du budget vient principalement de l'intensification du soutien aux projets en mobilité (2005 167.459 € 2004 135.653 €)

A signaler : la plateforme de spectacles de danse contemporaine «Objectif 3» qui s'est tenue en décembre à Bruxelles, qui présentait des extraits de créations récentes de compagnies de Wallonie-Bruxelles. Plus de 70 opérateurs culturels internationaux ont pu découvrir et apprécier la diversité et la richesse de la création chorégraphique de 18 équipes artistiques de notre Communauté.

Le secteur audiovisuel est en augmentationde 13,5 % **: 2005 540.784 €** 2004 476.429 €

L'action du CGRI-DRI s'organise autour de trois axes principaux :

— l'organisation de semaines de films aux quatre coins du monde : environ 550 projections ont été organisées dans une soixantaine de pays.

Parmi les temps forts, citons : le cycle de cinéma «belge» à Zagreb et Bucarest, les rétrospectives organisées à Paris et dans les cinémathèques de Rouen, Grenoble et Porto Vecchio, à l'occasion des 25 ans de présence en France, ou encore les rétrospectives centrées sur un auteur : Chantal Ackerman à Madrid, André Delvaux à Bologne, Turin et Rome, Marion Hansel à Paris et Sao Paulo, les frères Dardenne à Paris, Salvador, Vienne.

— L'aide au tirage et sous-titrage de copies de films

— La prise en charge de frais de déplacement de réalisateurs et producteurs à l'étranger (plus d'une centaine en 2005)

Concernant l'édition – Langue – Littérature, un nombre croissant d'éditeurs ont participé, en 2005, aux Foires et salons du livre à l'étranger. Le partenariat avec les Editeurs, Bruxelles-Export, l'Awex et le Service des lettres du Ministère a engendré une progression significative des participations des maisons d'édition aux Salons du livre de Paris et Montréal, ainsi qu'à la Foire de Francfort.

Paris : 58 éditeurs (51 en 2004)

Montréal : 47 éditeurs (23 en 2004)

Francfort : 47 éditeurs (29 en 2004)

Le budget pour ce secteur est, étonnamment, en diminution de 14% : 2005 548.663 € 2004 626.780 € . Simplement, il n'y a pas eu en 2005 de congrès mondial des professeurs de français.

En musique, l'année 2005 aura été celle de l'extension vers de nouveaux territoires. Si la France reste la championne toutes catégories des signatures de nos artistes à l'étranger, les développements dans des pays tels que l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, les pays scandinaves et même la visite du groupe Girls in Hawaï aux Etats-Unis laissent augurer d'une extension réelle des territoires d'exposition de nos artistes dans le domaine musical.

Sur la façon de procéder : lorsqu'une demande d'exposition existe concernant les artistes reconnus de Wallonie-Bruxelles, le CGRI veille à associer une valeur montante du même secteur.

Le total des interventions 2005, pour tous secteurs culturelsétait en 2005 (3.255.813 €) au même niveau qu'en 2004.

Important : pour 2006, un nouveau crédit «guichet unique» de 1.306.273 euros a été créé. Il est destiné spécifiquement à la mise en marché des artistes Wallonie-Bruxelles.

Pour la 4e année consécutive, le CGRI-DRI a procédé à une enquête de satisfaction auprès de ses usagers.

L'évaluation globale montre que les attentes sont rencontrées à 93,1 %. Cette valeur est très stable d'une année à l'autre

L'indice d'évaluation le plus élevé (3,53 sur une échelle de 1 à 4) concerne la compétence des agents.

Comme les années précédentes, l'enquête a permis de vérifier que nos interventions suscitaient des suites positives : 77 % des répondants estiment que l'appui du CGRI-DRI leur a permis de nouer de nouveaux contacts ; 40 %, de conclure de nouveaux contrats ; 56 %, de trouver de nouveaux domaines de coopération ; 85 % estiment avoir connu une hausse de notoriété.

Les données concernant la notoriété et la pertinence de nos supports d'information confirment la tendance des années précédentes (en particulier, hausse continue pour le site internet) et entérinent les décisions prises au cours de cette année (investissement dans un plan de développement du site).

2 Discussion

2.1 Introduction

Tous les intervenants sont d'avis pour reconnaître la grande qualité du rapport d'activités du CGRI et la pertinence de l'exposé du Commissaire général aux Relations internationales. Ils tiennent également à féliciter les services du CGRI pour les très bons résultats obtenus dans le cadre de l'enquête de satisfaction réalisée auprès de ses usagers.

M. Lebrun et Mme Persoons estiment en effet intéressant de procéder à un rapport de qualité qui constitue certainement un élément de performance dans les administrations et qui devrait faire école dans d'autres administrations.

Concernant ces remarques, M. Suinen indique le souhait du CGRI de pouvoir obtenir la certification ISO et que dès lors l'enquête de satisfaction en est un passage obligé.

2.2 Fusion CGRI-DRI (Statut du personnel – Maîtrise des coûts)

Plusieurs commissaires (3) ont souhaité obtenir un complément d'information sur l'évolution de la fusion de droit entre le CGRI et la DRI, notamment en ce qui concerne les statuts et leur alignement mais aussi l'aspect financier.

M. Lebrun s'interroge sur les mesures qui ont été prises et leur manifestation pour maîtriser les coûts en frais de personnel mais aussi des délégations.

Mme Persoons, pour sa part, se demande également comment évolue le rapprochement avec Bruxelles, citant en exemple Wallonie-Bruxelles Design mode.

Rejoignant M. Lebrun sur la question des coûts, elle souhaite savoir si les délégués ont exprimé des demandes et si l'on en tient compte par rapport aux besoins du terrain.

Enfin, M. Miller souligne avoir entendu Mme Simonet dire en réponse à une question au Parlement wallon sur la fusion CGRI-DRI que seulement les chèques repas représentaient une avancée.

M. Suinen rappelle qu'un accord de coopération a été approuvé par les gouvernements concernés et que le Conseil d'Etat a remis un premier avis. A l'heure actuelle, les textes sur le statut des agents sont en voie d'être confirmés. La question de la maîtrise des coûts entre bien évidemment en considération, d'autant plus qu'est pris comme référence le statut le plus avantageux et donc quelque part, le plus onéreux. Un différentiel devra automatiquement être comblé avec pour effet un resserrement des coûts qui passera inévitablement par des mesures à l'égard des représentations internationales. Dès lors, un travail de vigilance doit s'opérer sur les délégations en tenant compte également du prochain mouvement diplomatique prévu en 2008.

En ce qui concerne le rapprochement avec Bruxelles, M. Suinen rappelle que Bruxelles est une composante indispensable de notre Communauté et que le CGRI représente le bras séculier de la Cocof sur le plan international mais pas de la Région bruxelloise qui peut reposer sur Bruxelles Export.

En ce qui concerne la prise en compte des demandes formulées par nos différentes délégations, il observe qu'une partie de notre politique de relations internationales se fait notamment en fonction des actions proposées par les délégués mais nous ne devons pas perdre de vue la prise en compte des moyens financiers.

Relativement aux chèques-repas, M. Suinen reconnaît que cela ne représente pas la plus grande avancée mais cela fait toutefois partie du proces-

(3) (M. Lebrun et Mme Persoons)

sus d'intégration.

2.3 Relations bilatérales

M. Lebrun, concernant les pays de la zone méditerranée, entend bien qu'ils constituent des partenaires de choix pour Wallonie-Bruxelles et il se réjouit de voir se développer des relations bien axées sur des objectifs de coopérationclairement définis.

A cet égard, il se demande s'il existe des actions visant à témoigner des dangers liés à l'immigration et à casser l'idée de paradis que pourraient représenter les pays francophones du Nord.

Mme Persoons suppose que les tragiques événements qui se sont produits au Liban ont dû ralentir le volume des échanges avec ce pays. Elle s'interroge sur les suites que notre Communauté pourrait donner au processus de rétablissement de la paix.

M. Galand s'est dit pour sa part très étonné du peu d'intérêt manifesté par certains pays d'Afrique sub-Saharienne (Niger, Burundi, Rwanda, Mali) à l'égard des énergies renouvelables alors qu'ils disposent d'un potentiel considérable.

En réponse à M. Lebrun, M. Suinen précise qu'il n'existe pas d'actions à proprement parler sur les problèmes d'immigration. Il tient toutefois à rappeler que celle-ci représente l'une des sources de l'interculturalité de notre société et qu'il y a dès lors un équilibre à conserver.

Concernant la situation au Liban, M. Suinen souligne que Mme la Ministre Simonet a lancé en 2006 un programme d'urgence de bourses afin d'accueillir des étudiants libanais dans nos universités. Un appel a également été lancé à l'égard des professeurs. Pour ce qui est de l'attitude de certains pays d'Afrique à l'égard des énergies renouvelables, M. Suinen précise que cette politique s'oppose au raisonnement à court terme, au plus pressé que connaît cette région d'Afrique. Néanmoins, on peut observer une présence d'énergies renouvelables en RDC avec des hydroliennes où l'entreprise qui est en charge du projet bénéficie d'une aide de la Banque mondiale.

2.4 Relations multilatérales

Plusieurs chapitres ont été abordés. Nous retiendrons les matières concernant l'intégration européenne, la Francophonie et la coopération multilatérale mondiale.

Ainsi, Mme Persoons s'est interrogée sur l'existence d'un observatoire concernant la présence du français dans les institutions européennes.

M. Galand souhaite savoir le rôle que pourrait jouer la Communauté française dans le cadre de la création de l'université francophone à Bucarest. Il rappelle également l'enjeu que représente la culture législative et juridique en Francophonie et regrette la difficulté d'accessibilité des textes rédigés en français alors que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie avait adopté une résolution la souhaitant.

M. Miller, concernant la ratification de la convention UNESCO relative à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles, observe que la Flandre tarde à ratifier. Il souhaite savoir quelle lecture juridico-politique M. Suinen pourraitavoir de cette convention qui aurait une influence dans nos relations intra-belges.

M. Galand, dans la foulée de la coopération multilatérale mondiale et plus précisément sur la question de l'éducation, rappelle que celle-ci ne peut être marchande. A cet égard, poursuit-on au niveau des délégations un travail de sensibilisation, se demande-t-il.

En réponse à Mme Persoons, sur la présence du français dans les institutions européennes, M. Suinen rappelle que nous soutenons le Centre européen de Langue française (CELF) qui a pour double fonction de dispenser des formations de français - langue étrangère aux commissaires, fonctionnaires, diplomates et journalistes en poste à Bruxelles, mais aussi de leur faire découvrir les réalités francophones de Bruxelles. A côté de cela, d'autres actions sont menées comme des recyclages linguistiques, des stages et autres. . . .

Relativement au suivi du Sommet de Bucarest et la création de cette université francophone, M. Suinen estime qu'il est pertinent d'avoir cette approche en Europe de l'est. Par ailleurs, nous pouvons dire que nous disposons d'une certaine garantie par l'intermédiaire de M. Prada, secrétaire d'Etat à la Francophonie puisqu'il qu'il a lui-même noué des contacts avec une université de la Communauté française de Belgique : l'Université libre de Bruxelles (ULB) en l'occurrence.

Concernant l'accessibilité des textes juridiques en français, M. Suinen ne connaît pas les données techniques de la question.

En réponse à M. Miller sur le processus de ratification de la Convention Unesco, il apparaît que la Flandre veut émettre une réserve générale comme quoi la convention ne crée pas des droits

particuliers pour les individus. Or, l'objectif principal du texte de la Convention est de ne pas remettre les politiques culturelles en cause et donc de ne pas marchandiser la culture. Le fait que la Belgique traîne à ratifier ce texte pourrait par la suite nous mettre en difficulté si de nouveaux éléments devaient intervenir.

Concernant le texte sur l'éducation, M. Suinen nous informe que la Communauté française de Belgique dans la négociation a ajouté un amendement qui stipulait que l'éducation n'était pas un objet de commerce. A cela, il y eut une réaction canadienne appuyée par la Suisse, comme quoi il fallait introduire le terme «exclusivement» ; ce que nous ne pouvions accepter. Nous avons suggéré de le remplacer par le terme «principalement».

2.5 Actions sectorielles

M. Lebrun remarque des modifications opérées dans les priorités, notamment en ce qui concerne l'enseignement supérieur. Y-a-t-il une raison à ce que la Louisiane revienne alors que l'Algérie disparaît ?

Mme Persoons rappelle que la convention cadre sur la protection des minorités n'a toujours pas été signée par la Belgique. Elle souhaite pouvoir disposer des actes du Séminaire de Varsovie.

Concernant l'enseignement supérieur en Louisiane, M. Suinen précise que nous sommes en phase de décélération. C'est effectivement la dernière année où nous intervenons financièrement pour le personnel enseignant que nous mettons à disposition. En ce qui concerne l'Algérie, nous rencontrons au niveau des contacts avec les autorités algériennes une difficulté à concrétiser. Il n'y a pour l'instant aucun répondant. Toutefois, cela n'empêche pas que le budget prévu pour l'Algérie a augmenté de 135% en 2005.

Concernant le séminaire de Varsovie, nous pouvons noter la présence de plusieurs spécialistes provenant de notre Communauté, dont Bob Kabamba, spécialiste des conflits ethniques en Afrique centrale. Les actes du colloque seront communiqués.

Enfin, il est intéressant de signaler que la candidature des trois pays Benelux a été retenue pour accueillir la conférence des ministres du processus de Bologne.

A l'unanimité des membres présents, il est fait confiance à la rapporteuse et au Président pour la rédaction du présent rapport.

La rapporteuse,	Le Président,
Véronique JAMOULLE	Jean-Luc CRUCKE